

Réanimation cardio-pulmonaire avec Défibrillateur Automatisé Externe

Arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes

« **Art. 1er.** – Dans le cadre de la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est mis en place une initiation à la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.

Art. 2. – Cette initiation a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque ;
- réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie... »

Public :

Tout citoyen.

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

- Utiliser dans les meilleures conditions le DAE

- Savoir alerter les secours

- Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposé théorique, apprentissage et cas concrets.

Durée :

1,5h à 3,5h

Groupe :

2 à 12 personnes

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes en situation d'handicap (sous réserve d'étude de faisabilité)

Théorie (1/3) :

Le massage cardiaque et la ventilation artificielle

Adulte, enfant, nourrisson

Le défibrillateur

Précautions d'emploi

L'alerte

Les numéros d'urgence, le message

Pratique (2/3) :

Cas concrets

Crise cardiaque, électrocuté, noyé, adulte, enfant